

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 14 • Numéro 11 • Le 23 novembre 2023

Simplifier les routines de prise de médicaments

Ce que vous prenez, quand et à quelle fréquence : voilà ce qui constitue votre routine médicamenteuse. Celle-ci peut être source de confusion si vous prenez deux médicaments ou plus, ou si vous devez les prendre à différents moments de la journée. Simplifier vos habitudes de prise de médicaments lorsque c'est possible peut vous aider à éviter les erreurs.

Médicamentssecuritaires.ca a reçu une déclaration concernant une personne qui devait prendre deux doses différentes d'un médicament pour la glande thyroïde, la lévothyroxine. Certains jours de la semaine, elle prenait un comprimé de 100 mcg, et les autres jours, un comprimé de 125 mcg. Lorsque la personne s'est présentée à la pharmacie afin de renouveler les comprimés d'un dosage, on lui a remis par erreur l'autre dosage. Une solution plus simple consisterait à prescrire à la personne des comprimés de 112 mcg. De cette façon, elle prendrait la même dose tous les jours.

Médicamentssecuritaires.ca propose des idées pour vous aider à simplifier et à gérer votre routine de prise de médicaments :

- Si vous avez de la difficulté à déterminer quand, comment et à quelle fréquence vous devez prendre vos médicaments, demandez à votre prescripteur ou à votre pharmacien de vous aider à simplifier votre routine.
 - Si l'on vous demande de prendre une dose différente d'un même médicament des jours déterminés de la semaine, demandez si le médicament est disponible dans une concentration qui vous permettrait de prendre la même dose tous les jours.
 - Vous pouvez demander au pharmacien de vous remettre vos médicaments dans un emballage de conformité.
- Un calendrier ou une alarme sur votre téléphone peut également vous aider à faire le suivi des médicaments que vous ne prenez pas tous les jours (par exemple, une fois par semaine ou une fois par mois).



Pour obtenir d'autres informations sur la gestion de vos médicaments, consultez le site <https://safemedicationuse.ca/newsletter/organizemed.html> (en anglais seulement).

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.

Bulletin: www.medicamentssecuritaires.ca – **Signaler une erreur:** www.erreurmed.ca

© Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada 2023. Tous droits réservés.